



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:

13.11.2014

Date de la convocation des conseillers :

13.11.2014

point de l'ordre du jour no:

7

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 novembre 2014

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Codello, échevins, Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Huss, Mischo, Biltgen, Kersch, conseillers, Espen, secrétaire général

Excusés: Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet: Conservatoire de musique ;
Organisation scolaire définitive 2014/2015**

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi concernant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le plan national, les communes sièges d'un établissement d'enseignement musical sont tenues de soumettre annuellement aux délibérations des conseils communaux une organisation scolaire de l'enseignement musical dispensé dans leur conservatoire, école de musique, resp. cours de musique;

Vu sa délibération du 27 juillet 2014 approuvant l'organisation scolaire provisoire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2014/2015;

Vu le travail organique définitif du conservatoire de musique de l'exercice 2014/2015 présenté par Monsieur le directeur du conservatoire;

Vu la loi du 28 avril 1998 portant:

- a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
- b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet

- a) de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical pour les communes et
- b) d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical ;

Vu l'avis de la Commission de Surveillance du Conservatoire du 11 novembre 2014;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi.

**approuvé
à l'unanimité**

l'organisation scolaire définitive du conservatoire de musique de l'année scolaire 2014/2015.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04.12.2014

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,